

PAR COURRIEL

Montréal, le 20 mars 2020

Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances  
12, rue Saint-Louis  
1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5L3

**OBJET : Mesures d'aide d'urgence pour la restauration en raison de la COVID-19**

Monsieur le Ministre,

C'est sans équivoque que l'industrie de la restauration vit une crise sans précédent depuis le début des actions gouvernementales pour limiter la propagation de la COVID-19. Dès l'annonce des premières directives de la santé publique, l'industrie a connu une chute drastique de l'achalandage en salle à manger, ce qui a poussé plusieurs établissements à devoir fermer temporairement. Même si certains ont pu maintenir en exploitation leur service à l'auto, leur service de livraison à domicile et/ou leur comptoir de repas à emporter, la baisse des ventes demeure considérable pour tout le monde et peu de gestionnaires de la restauration pourront supporter cette situation pendant plusieurs semaines.

L'industrie de la restauration représente un secteur d'activité extrêmement important avec plus de 14 milliards de dollars de ventes pour l'année 2019. Il s'agit d'un joueur économique de premier plan pour le Québec, et ce, dans toutes les régions avec plus de 20 000 établissements qui emploient plus de 210 000 travailleurs.

En tant que principale association représentant cette industrie, l'ARQ compte dans ses rangs près de 6 000 membres réalisant annuellement la moitié du total des recettes de toute l'industrie de la restauration au Québec. Elle est reconnue depuis longtemps pour sa contribution constructive aux débats de la société québécoise.

Si la crise persiste plusieurs semaines, voire plusieurs mois, les fermetures temporaires d'aujourd'hui deviendront permanentes, et ce, probablement pour plusieurs milliers d'entreprises de la restauration.



ASSOCIATION  
RESTAURATION  
QUÉBEC

6880, Louis-H.-La Fontaine  
Montréal (Québec) H1M 2T2

514 527-9801  
1 800 463-4237

restauration.org

... 2

Devant cette situation, l'Association Restauration Québec fait appel à vous pour exiger des modalités facilitantes pour préserver les liquidités des établissements afin de pouvoir passer au travers de cette crise.

Selon nous, il existe des solutions simples comme le report de certaines exigences fiscales. Il est indéniable que le report du versement des taxes de vente, des retenues et des cotisations de l'employeur, comme vous l'avez fait pour l'impôt à payer, serait le premier geste à poser pour préserver la trésorerie des entreprises de restauration.

Un autre élément spécifique au secteur de la restauration concerne le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires. Dans ce cas bien précis, les gestionnaires doivent attendre parfois jusqu'à 18 mois pour obtenir le remboursement, sous forme du crédit d'impôt, des cotisations versées. Actuellement, plusieurs entreprises de la restauration attendent toujours le crédit d'impôt remboursable de leur dernière année financière. La crise actuelle amplifie un problème qui se trouve dans la mécanique même du crédit d'impôt. Au lieu de permettre aux exploitants de déduire la valeur du crédit d'impôt de leur versement de retenue et de cotisations de l'employé, on exige plutôt de remplir un formulaire à joindre à leur *Déclaration de revenus des sociétés* qui est ensuite traité par Revenu Québec et qui émettra un remboursement par la suite. Pourtant, lorsque les entreprises ont des acomptes provisionnels, Revenu Québec peut unilatéralement réduire le montant de ceux-ci de la valeur du crédit d'impôt.

Pour ce crédit d'impôt, l'ARQ voit deux actions à poser rapidement. Tout d'abord, nous vous demandons d'exiger que Revenu Québec fasse immédiatement et sans aucun délai les versements du crédit d'impôt de la dernière année financière des entreprises en se basant uniquement sur la déclaration faite par celles-ci. Si des ajustements étaient requis à la suite de l'analyse de la demande, Revenu Québec n'aura qu'à exiger que le montant versé en trop, s'il y a lieu, lui soit retourné d'ici le 31 août 2020.

Ensuite, nous vous demandons d'apporter des modifications à la mécanique même du crédit d'impôt en modifiant la procédure de déclaration. À partir de l'année financière en cours, les exploitants doivent être en mesure de déduire le montant du crédit d'impôt de leur versement, que ce soit mensuel ou trimestriel, des cotisations de l'employeur à Revenu Québec.

Au pire, parce qu'il y a urgence d'agir en raison de la présente crise, la procédure décrite précédemment pourrait être autorisée de manière exceptionnelle et temporaire.

Dans un autre registre, nous vous interpellons aussi aujourd'hui en tant que ministre responsable de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Toujours dans une optique d'assurer suffisamment de liquidités aux entreprises de la restauration, il faudrait mettre en place un mécanisme pour que la SAQ rachète rapidement les bouteilles de vin en stock, y compris les produits de garde. Actuellement, la Société prend uniquement les retours d'achat de moins d'un an figurant sur son catalogue général. Cependant, devant la nature de cette crise, nous croyons essentiel d'assouplir ces conditions et ainsi permettre de racheter, à la valeur marchande, les bouteilles de vin ayant été acquises auprès de la SAQ il y a plus d'un an.

Nous tenons à mentionner que nous avons adressé cette semaine adressée cette même demande et d'autres à la présidente et chef de la direction de la SAQ, Mme Catherine Dagenais.

Sans la mise en place des mesures décrites précédemment, les entreprises de la restauration se trouveront à manquer rapidement de liquidités. Cette situation menacera leur survie et causera des drames humains d'une tragédie sans nom.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans une correspondance adressée au premier ministre le 17 mars dernier, ce dossier est notre priorité. Par conséquent, nous demeurons disponibles pour échanger dès que possible sur celui-ci avec les membres de votre cabinet.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments distingués.

La présidente du conseil d'administration de l'ARQ



Claudine Roy, C.M., C.Q.

- c.c. Membres du conseil d'administration de l'ARQ
- Membres de l'ARQ
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
- M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme
- Mme Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régionale
- Mme Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction, SAQ